

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Case postale 287, 2002 Neuchâtel 2 – www.francophonie.ch – Rédaction : olivier.bloesch@bluewin.ch

Paraît douze fois par an

N° 614 Prix de l'abonnement : 40 francs (38 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Novembre 2017

« Notre langue, avec ses maudits verbes auxiliaires,
est fort peu propre au style lapidaire. »

(Voltaire, *Les pensées philosophiques*)

Harcèlement, n. m.

Avec les affaires Weinstein, Ramadan, Spacey, etc., on lit et on entend très souvent ce terme dans les médias. L'émission de la RTS *Mise au point* a fait très fort début novembre en insistant lourdement sur les accusations d'*harcèlement* contre telle personne, l'*harcèlement* qu'a subi telle autre et ainsi de suite. Il est donc utile de rappeler que le « h » de harcèlement, harceleur et dérivés est un h « aspiré » et interdit toute élision, comme pour hérisson, haricot, hibou. Certains dictionnaires, comme *Larousse*, signalent ce h aspiré par un astérisque.

(Défense du français, N° 614, novembre 2017)

*Subordination de témoins

Dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel qui ont défrayé la chronique récemment, on a beaucoup entendu l'expression « subordination de témoins » à la télévision (*Mise au point* et *Infrarouge*, notamment). Le fait de corrompre un témoin pour l'inciter à déposer en justice d'une façon contraire à la vérité s'appelle de la *subornation* de témoin, et non de la *subordination*, qui est le fait de faire dépendre quelqu'un d'un supérieur hiérarchique. En résumé et pour rappel, le verbe *suborner* n'a rien à voir avec le verbe *subordonner*.

(Défense du français, N° 614, novembre 2017)

Synecdoque, n. f. (du latin *synecdoche*, « même sens », dérivé du grec)

Littre l'écrit aussi *synecdoche*

À la télévision romande, dans l'émission *Infrarouge*, un érudit a utilisé le terme *synecdoque* dans la discussion. Devant l'air interdit de l'animateur face à ce terme qui lui échappait, il semble utile de rappeler le sens de ce mot au commun des mortels. Une *synecdoque*, nous rappellent les linguistes québécois du logiciel Antidote, est une figure de rhétorique consistant à « prendre le plus pour le moins, la partie pour le tout, ou inversement ». L'expression « un troupeau de cent têtes », où le mot *têtes* est pris au sens de *bêtes*, constitue une *synecdoque*. Par extension, la *synecdoque* est aussi une *métonymie*.

(Défense du français, N° 614, novembre 2017)

Métonymie, n. f. (du grec *metonymia*, « changement de nom »)

La métonymie « exprime un sens au moyen d'un terme désignant un autre sens qui lui est lié par une relation nécessaire », nous expliquent les linguistes de *Druide Informatique* (Antidote). Dans la phrase « Toute la maison se mit à crier », l'expression *toute la maison* signifie *tous les occupants de la maison* et constitue donc une *métonymie*.

(Défense du français, N° 614, novembre 2017)

Hypostase, n. f. (du latin *hypostasis*)

Dans le domaine des mots savants, l'érudit de service d'*Infrarouge*, pour expliquer un terme un peu abscons qu'il venait d'utiliser, *synecdoque*, a asséné : « Oui, une *hypostase*, si vous préférez... » Il l'entendait bien au sens grammatical du terme, et non au sens philosophique, religieux ou médical. Pour faire simple, une hypostase est la substitution d'une catégorie grammaticale à une autre. La *substantivation* est une *hypostase* : le boire et le manger, pour citer l'exemple du Wiktionnaire.

(Défense du français, N° 614, novembre 2017)

Startuper ou startupeur, n. m., au féminin startupeuse

Les jeunes pousses s'appellent des *start-up*, il était logique que leurs créateurs soient des *startuper*s, autrement dit des entrepreneurs, des innovateurs, des fondateurs.

Mais le *fondateur* d'une jeune pousse, ça fait un peu ringard, on opte donc pour l'anglais dans la presse. D'ici à ce que ça devienne un verbe, il n'y a qu'un pas : « Qu'est-ce que tu comptes startuper ce mois-ci ? »

On s'approche du degré zéro de l'intelligibilité.

(Défense du français, N° 614, novembre 2017)